



ABONNEMENTS
16 fr. pour trois mois,
31 fr. pour six mois,
et 60 fr. pour l'année,
hors du dép^t du Rhône,
1 f. en sus par trimestre.

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 14 NOVEMBRE 1829.

Tout est dit sur le ministère, et lui-même accepte sa sentence : car, malgré toutes les dénégations de ceux qui ont perdu le droit d'obtenir croyance, il est vrai que trois ministres au moins, parmi lesquels on distingue celui qu'on s'est plu jusqu'ici à considérer comme le chef du cabinet, ont abordé la pensée de décomposer l'administration actuelle. M. de Chabrol s'en vante, M. de la Bourdonnaye s'en plaint, M. Courvoisier l'a dit dès le jour de son entrée au conseil, et M. de Polignac ne le cache plus. Le ministère tout entier se croit donc sans avenir.

Formé pour un coup-d'Etat, inexplicable s'il avait un autre but, il a reculé devant sa mission. Le seul aspect des affaires, la résistance de la presse, le frémississement de l'opinion, ont suffi pour frapper de découragement et d'impuissance ces hommes qu'une faction avait si long-temps tenus en réserve pour ses jours d'audace et d'entreprise. Du moment de leur triomphe ils ont chancelé. Aussitôt ils ont repris le langage d'un pouvoir qui se sent faible, ils ont affecté des intentions pacifiques, ils en ont appelé de l'exaspération du public à l'impartialité des chambres, et, désavouant tout projet de coups-d'Etat, ils ont essayé de se tracer un plan de campagne parlementaire. Nouvelle illusion, ou prétention nouvelle qui n'a pu se soutenir. Quelques semaines se sont écoulées, et ils ont constaté qu'ils n'avaient pas la majorité; amis et ennemis s'accordaient pour le dire; en plein conseil M. de la Bourdonnaye a reconnu le fait, sans oser conclure. C'est le jour où s'est pleinement dévoilé ce défaut absolu de ressources, qui n'est pas la moindre infirmité de son genre d'esprit. Que devait-il dire en effet? Ou proposer la retraite, comme M. le garde-des-sceaux;

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

Revue de la semaine.

Dimanche dernier on nous a offert, nous ne dirons pas une représentation, mais une répétition de *Robin des Bois*; encore est-il douteux qu'aux répétitions les choses aillent aussi mal qu'elles ont été dans la soirée du 8. Sans doute un acteur qui arrive sur la scène par la coulisse de droite lorsqu'on l'attend par la coulisse de gauche, un autre qui ne peut pas chanter, des choristes qui manquent leur entrée, un machiniste qui ne manœuvre pas à tems, méritent des reproches; mais la première et la plus grande faute est aux régisseurs qui font afficher un spectacle avant de s'assurer s'il peut être présenté au public. Ce n'est pas assez d'ajouter quelques figures grotesques à une scène de fantasmagorie, ce n'est pas assez de la belle idée d'introduire parmi les chauves-souris un de ces ridicules chevaux que jusqu'ici nous n'avions vus que dans les *Réveries renouvelées des Grecs*, ou à la procession de la Fête-Dieu à Aix en Provence, et que dans le rude patois de ce pays on appelle *chevaux frus*, il faudrait encore s'assurer que les acteurs n'ont pas oublié leurs rôles, il faudrait faire répéter les chœurs et surveiller minutieusement l'exécution de tout ce qui peut produire un ensemble satisfaisant: de ces précautions, MM. les régisseurs n'en savent prendre aucune. Qu'arrive-t-il? c'est qu'on force le public à siffler ce qu'il ne demanderait qu'à applaudir ainsi que cela s'est vu pour *Robin des Bois*. Cet opéra a eu trop de succès il y a peu d'années pour qu'on puisse supposer qu'on en soit déjà dégoûté. Ce n'est donc qu'au défaut de soins, avec lequel il est maintenant donné, qu'il faut attribuer les marques de mécontentement qui ont éclaté dimanche. Espérons que, bien avertie, l'administration portera toute son attention à réparer désormais des négligences qu'elle ne tarderait pas à se reprocher elle-même.

Nous avons revu avec plaisir le *Mariage d'Argent*, comédie dans laquelle Mlle. Wenzel est véritablement charmante. Dans la première scène, entre les trois amis de collège, nous voulions compter combien de fois *Dorbeval*, *Poligny* et *Olivier* se touchent dans la main, mais ce geste s'est multiplié si souvent que la patience nous a manqué.

ou conseiller des mesures extraordinaires, comme M. Cottu.

Rien de pareil n'a été décidé, et ne le sera probablement de quelques mois. Le ministère a beau juger sa situation insoutenable, se trouver lui-même contradictoire, se déclarer dissous, car c'est faire tout cela que de reconnaître qu'on a la chambre contre soi, et d'ajouter qu'on ne veut ni la renvoyer ni l'abolir: il reste, il se maintient. D'où vient donc? Les journaux officiels ont pris soin de nous le déclarer: c'est que le ministère n'existe pas par lui-même. C'est qu'une volonté supérieure, une pensée unique l'a formé et le conserve. Il ne dépend pas de lui, il sert; en gouvernant, il obéit. Croyons-en donc nos adversaires, c'est le trône, et le trône seul qui veut que le ministère soit. Les dépositaires de sa confiance désavouent eux-mêmes la responsabilité de leur avènement, et leur fidélité ne va pas au point de leur persuader d'accepter tout entier le fardeau de leur impopularité. Empressés de s'y soustraire, peu s'en faut qu'ils ne reprochent à la royauté de les avoir fait ministres.

Et nous, c'est eux que nous accusons du choix que la royauté a fait d'eux. Sans doute nous n'ignorons pas les opinions personnelles du prince. Qui pourrait les ignorer? Il y a quarante ans qu'il en a pris la France et l'Europe à témoin; il y a quarante ans qu'il s'est résolu à quitter sa patrie pour séparer le premier sa cause de celle de la révolution naissante et qui conservait encore tous ses amis. Une telle action décide de la vie entière. Mais quelle que soit au fond la conviction générale du monarque, ne peut-elle pas se modifier selon d'impérieuses circonstances? La nécessité et la politique la trouvent-elle donc inébranlable? Le roi enfin n'a-t-il pas juré la Charte, que peut-être il n'eût pas donnée, qu'il

Il y avait du monde aux représentations de *Batiste*. L'opéra des *Voitures versées*, par lequel cet acteur a débuté, a été écouté un peu froidement sauf la romance qu'il y a ajoutée et qui a fait plaisir. Décidément le rôle de *Mad. de Melval* est trop fort pour Mlle. Berthaud. Cette jeune personne est, selon nous, de trop bonne heure en possession de l'emploi pour lequel elle est engagée. Elle avait une voix fraîche et étendue mais point encore assez mûre, et il est à craindre que les fatigues de la scène ne l'altèrent prématurément. Il nous semble que déjà elle n'a plus les qualités qui avaient fait concevoir d'heureuses espérances. Mais peut-être est-ce une disposition particulière et passagère qui donne lieu à notre remarque. Attendons: nous verrons bien.

Quoique nous ne soyons pas initiés fort avant dans les secrets de la mode; nous hasarderons une petite critique sur la première toilette de *Mad. de Melval*, il nous semble que porter une robe rose avec un chapeau ponceau, c'est en fait de goût une sorte d'anomalie dans laquelle ne devrait pas tomber une élégante comme *Mad. de Melval*, qui a certainement étudié l'harmonie des couleurs. Au reste, si l'on trouve notre observation puérile, nous déclarons que nous ne la donnons que pour ce qu'elle vaut, et nous nous empressons de reconnaître que, dans *Jannot et Colin*, M^{lle} Berthaud était placée plus convenablement que dans les *Voitures versées*. Dans l'un et dans l'autre de ces opéras, *Baptiste* a fait plaisir. Comme comédien, notre *Martin* est trop faible pour que nous n'ayons pas accueilli favorablement l'ancien sociétaire de Feydeau. Mais que dire de *Mad. Desvignes*? Il faut qu'une préoccupation bien grande, et que nous devinons pas, lui ait fait oublier qu'elle paraissait en public; car il n'est pas possible que, sans de graves motifs de distraction, on chante aussi faux qu'elle l'a fait dans *Jannot et Colin*. Et son costume! Nous nous sommes permis de ne pas approuver tout-à-fait celui de M^{lle} Berthaud; mais au moins il était propre... *Mad. Desvignes* aurait reçu une leçon sévère de la part du parterre si elle s'était maintenue dans une certaine médiocrité, mais elle en était si fort au-dessous qu'elle n'a pu exciter qu'un rire moqueur.

On avait affiché la reprise des *Ricochets*, mais le soir on sub-

n'eut pas souhaitée du moins? Sa conscience et sa pensée ne sont donc pas inaccessibles aux conseils qui ne le flattent point; et s'il est vrai, comme nous avons la douleur de le croire, que sa confiance protège encore le ministère actuel, la Charte et la raison nous autorisent à ne l'imputer qu'à ceux qui n'ont pas su mettre sous ses yeux la vérité toute entière, ni armer d'une évidence irrésistible les avertissements de la politique nationale.

Si donc le ministère existe, la faute en est d'abord à ceux qui le composent, à ces hommes auxquels le moindre patriotisme, le moindre dévouement, le moindre bon sens, devaient interdire d'ambitionner, d'accepter le pouvoir. Ils exposaient la monarchie en aspirant à la servir; ils étaient coupables de se croire utiles; de se supposer possibles. C'est une forfaiture qu'une telle présomption.

Si le ministère existe, la faute en est encore à ceux qui l'ont précédé. Non-seulement ils n'ont pas su profiter d'une situation incomparable, suivre le mouvement pacifique et réparateur qui les avait portés aux affaires, rallier et fortifier cette majorité de la chambre élective, leur seul appui, leur unique sauvegarde, enfin, inspirer au prince cette confiance qu'obtient nécessairement tout gouvernement fort, quel qu'il soit; mais encore, par de petites dénonciations, par d'indignes complaisances, ils n'ont cherché qu'à s'affaiblir eux-mêmes pour se faire supporter; ils ont aigri, divisé, inquiété les chambres; afin de se donner en cour le bon air de leur résister; et, jaloux uniquement d'obtenir leur pardon pour avoir osé succéder à M. de Villèle, ils ont encouragé tous les soupçons, nourri toutes les craintes, afin de ne point déplaire, et se sont perdus pour s'être trop ménagés.

On conçoit en effet que, lorsqu'on déplore les pro-

titua à cette agréable bluette de Picard, le *Roman d'une heure* petite pièce fort bien jouée par Mesdames Venzel, Clairanson et par Delacroix. Toutefois ce jeune acteur s'agit un peu trop et le jeu de sa physionomie dégénère souvent en grimace. C'est une remarque que nous ne ferions pas si Delacroix ne possédait des qualités qui, mises sagement en usage, lui assureraient un rang distingué parmi les *jeunes premiers* de la comédie.

Au retard qu'a éprouvé la représentation des *Mariottes*, nous avions pensé que, vu son titre, on avait appliqué à la comédie de Picard la mesure de haute administration que prescrit la circulaire de M. de la Bourdonnaye, touchant polichinel; mais c'était tout bonnement que la pièce n'était pas sue. On s'en est bien aperçu jeudi. Aussi attendrons-nous que les acteurs soient plus sûrs de leurs rôles pour parler autrement de la reprise de cet ouvrage qu'on n'avait pas vu depuis un grand nombre d'années.

Dans le *Nouveau Seigneur*, *Batiste* est allé resusciter cette vieille *Garcône* qui était il y a trente ou quarante ans, le triomphe de tous les chanteurs médiocres, *Batiste* n'a pas rajeuni cette friperie par la manière dont il l'a chantée. Au reste, il a mieux joué *Frontin* que ceux de nos acteurs que nous voyons depuis plusieurs années. Ce rôle lui convient davantage que celui de *Rodolphe du Chaperon rouge*, qui a terminé la représentation d'hier.

On annonce toujours la prochaine reprise de la *Muette de Portici*; mais la *Fiancée* qu'on nous promettait également, a tout-à-fait disparu de l'affiche. Serait-ce, comme on le dit, qu'il n'y aurait personne dans la troupe pour remplir le rôle de *Fritz*.
O....

— *Batiste* donnera mardi une 3^{me} représentation. Nous croyons qu'elle se composera de *Lulli et Quinault*, et de *Joconde*.

Aux Céléstins, les représentations de Mlle Jenny Vertpré ont commencé. Il serait impossible d'exagérer l'impression produite par le jeu tout à la fois si naturel et si piquant, si fin et si naïf de la perle du théâtre Madame.

grès de l'anarchie d'une part, et que de l'autre on propose des lois de liberté comme des concessions; on doit inquiéter la royauté, au lieu de la rassurer; on excite, on mérite toute sa défiance; on s'expose à lui paraître insensé, si l'on ne lui semble perfide, et l'on signe d'avance le *considérant* de l'ordonnance de destitution à laquelle on succombera. Tel est le rôle qu'a joué le dernier ministère, sans nulle comparaison le plus inhabile que la France ait eu depuis la restauration.

Enfin, si la présente administration existe, la faute en est à ces conseillers occultes, qui, sans être contenus par aucune responsabilité, surprennent impunément la religion du monarque, et s'efforcent de l'entraîner dans les illusions qui plaisent à leurs petits préjugés ou à leur chimérique imagination. Il existe dans l'intérieur du palais des influences secrètes d'autant plus redoutables qu'on n'en peut prévoir ni calculer la portée. Un ministère ferme et clairvoyant s'en jouerait peut-être, mais ce ne serait pas le moins difficile de sa tâche. M. de Villele lui-même n'a pu se défendre contre ces attaques clandestines. On sait aujourd'hui que les conseils du feu duc de Rivière ont été une cause immédiate de sa chute; et l'on accuse d'une participation importante dans la formation du ministère actuel M. le baron de Damas, M. le duc de Blacas, et M. l'évêque d'Hermopolis.

Mais, ainsi que ces diverses causes, et d'autres qu'il vaut mieux taire, ont engagé la royauté dans un système malheureux, des causes opposées peuvent la ramener en d'autres voies, et c'est à hâter ce changement, en éclairant le trône sur ses véritables et légitimes intérêts, que doivent tendre tous les efforts des amis du bien public. La vérité se fait rarement entendre dans les palais; mais elle s'y fait lire; et la presse, qui blessé quelquefois, instruit pourtant, et persuade à la longue, comme ces conseillers opiniâtres dont on ne peut se délivrer. D'ailleurs, plus d'une fâcheuse influence a disparu; le ministère passé n'est plus là pour donner des armes contre lui-même, et faire à son insu les affaires de ses successeurs. Ceux-ci, revenus d'un premier enchantement, ne se croient plus le seul espoir de la monarchie: ils sentent les obstacles, se délient de leurs forces, confessent leur désunion. L'opinion de la France est répétée par des millions de voix; celle de la chambre n'est plus douteuse pour personne. L'idée de la dissolution n'entre dans aucun esprit, et si quelques feuilles en parlent de tems en tems, c'est une fanfaronnade sans importance. La législation par ordonnance est un système qu'on ne soutient plus, et à force de désavouer tout projet de coups d'Etat, on perd les moyens d'en essayer: car c'est accroître sa faiblesse que d'en convenir. Que faire? Attendre, patienter, perdre les heures en pourparlers inutiles, en entrevues sans but, se dénoncer et se réconcilier tour-à-tour, gagner du tems enfin, en demandant à l'avenir de décider ce qu'on n'ose résoudre.

Il est impossible que la situation d'un ministère qui en est réduit à ne finisse point par éclairer la volonté royale sur le parti qui lui reste à prendre. Mais il faut du tems; et nous ne sommes pas surpris que dans ses projet de changement M. de Polignac n'ait pas été d'abord écouté. Il fera sans doute encore plus d'une tentative vaine. Mais vienne l'an prochain, et peut-être obtiendra-t-il plus de crédit. Ce n'est pas au reste que nous attendions beaucoup de ses efforts. Lorsqu'ils auront réussi, qu'obtiendrons-nous? d'être un peu moins bien que l'année dernière. (Globe.)

La rentrée de la cour royale de Lyon aura lieu lundi prochain. On dit que le discours d'usage sera prononcé par M. l'avocat-général Vincent-St-Bonnet.

M. le chevalier Aïx, premier adjoint d'Oullins, chef d'escadron des cuirassiers en retraite, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, nous écrit à propos du récit que nous avons fait d'un événement arrivé dans sa commune. M. l'adjoint n'a point décidé, dit-il, que le sieur M..... fut le voleur de pêches, et n'a point fait de procès-verbal dans ce sens; mais seulement il a reçu la plainte à l'appui de laquelle étaient représentées des pêches saisies chez un boulanger, a mandé l'inculpé, s'est rendu avec les parties sur les lieux, a cueilli des pêches sur les arbres du plaignant, les a comparées avec les fruits saisis, et de cette investigation ainsi que des réponses et dires des parties, il a dressé

un procès-verbal, simple narré des faits et de l'instruction. D'après l'exposé de ces savantes opérations, nous pourrions bien décerner à M. l'adjoint le titre de Salomon de la commune d'Oullins; mais nous devons dire aussi qu'il n'appartenait pas plus à son ministère de se livrer aux actes d'instructions qu'il nous dit avoir faits, qu'il n'appartenait à M. le juge de paix, statuant en matière criminelle, comme juge de police, de prononcer une condamnation pour cause de vol. La loi a remis l'honneur des citoyens entre les mains de magistrats à qui elle suppose plus de lumières. Loin de nous au surplus, la pensée que dans une affaire qui a eu de si tristes suites, M. l'adjoint ait suivi d'autre impulsion que celle de sa conscience!

— On nous écrit de Grenoble :

« La Gazette de France, dans un de ses derniers numéros, nous a rendu compte des fêtes données, à Grenoble, à la duchesse de Berry, laquelle, accompagnée de son auguste famille, est allée visiter le passage des Echelles, ouvert par Charles-Emmanuel. Si le correspondant de la Gazette était un peu moins ignorant, il saurait que la merveille qui a attiré les illustres voyageurs aux Echelles, est la fameuse route souterraine ouverte sous l'empire par le gouvernement français. Ce n'est pas que la route pratiquée par les ordres du duc Charles-Emmanuel II, en 1670, ne soit un monument qui lui fasse honneur, mais les travaux de nos compatriotes ont tout éclipsé, et l'ancien passage, entièrement abandonné, n'est plus visité qu'accessoirement. La nouvelle route est taillée dans le roc. Elle a 507 mètres de longueur, sur 8 de largeur et autant de hauteur. Il existe, en France, des gens auxquels les souvenirs de notre gloire sont insupportables; mais les Echelles, le Mont-Cenis, le Simplon, etc., etc., rappelleront encore long-tems le nom français dans les contrées étrangères. Napoléon fit restaurer l'inscription des Echelles élevée en l'honneur de Charles-Emmanuel II. En 1814, le roi de Sardaigne fit renverser le monument du Mont-Cenis. Malgré ces bien petites vengeances, on saura toujours quel est le gouvernement qui a présidé à ces glorieux travaux. »

— On nous écrit de Marseille, le 11 novembre :

Notre préfet, le marquis royal, ci-devant baron impérial, *Arbaud-Jouques*, vient de prendre couleur. Il a ôté les impressions de la préfecture au rédacteur du *Sémaphore*, qui est en même tems imprimeur, parce que dans son journal, qui au fond n'est qu'une feuille commerciale des mouvemens maritimes, il insérait une correspondance de Paris qui souvent n'était pas à la louange des ministres actuels. Il lui a demandé le sacrifice de cette correspondance, et a eu la niaiserie de dire « que son journal était d'autant plus dangereux qu'il était écrit avec modération. » ... On assure que le rédacteur du *Sémaphore* va publier les conversations qu'il a eues avec le préfet, et les offres qui lui ont été faites. M. *Arbaud-Jouques* n'inspire pas grande confiance; ses antécédens ne lui sont pas favorables surtout à Nîmes; et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est de voir maintenant sur notre pavé le nommé *Boissin* de Nîmes, prévenu de l'assassinat du général *Lagarde*, et acquitté pendant que notre préfet actuel était celui du Gard.

Le rédacteur du *Nouveau Phocéen* a été mis en cause avec son imprimeur. Le ministère public a tellement intimidé ce dernier, qu'il ne veut plus imprimer aucun journal. On lui fait entendre que s'il persiste dans son refus, il sera acquitté, ce qui pourrait fort bien arriver sans cette condition.

Les nominations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur ont été dans l'ordre judiciaire, celle de M. *Taxil*, procureur du roi; dans la marine, celle de M. le commissaire *Bleschamp*; dans le civil, celle du commandant des pompiers, *Payan*, fabricant de savons.

Les dernières nouvelles reçues d'Alexandrie n'offrent rien d'intéressant. Les cotons dont le pacha a le monopole sont tenus à un prix très-élevé, et il ne s'est pas présenté d'acheteurs.

Mercredi dernier, l'Ecole secondaire de Médecine, établie dans le sein des hôpitaux civils de Lyon, a fait sa rentrée solennelle en présence de l'administration de ces hôpitaux civils de Lyon, et d'un concours nombreux d'élèves et de médecins attirés surtout par le choix du sujet que devait traiter dans

son discours M. le docteur Sénac, professeur de pathologie interne. On savait qu'il aborderait franchement la grande question, sujet si controversé qui partage le monde médical: de la nature et du siège des maladies.

L'orateur, après avoir, d'une manière sommaire, donné l'état de la science depuis Hippocrate jusqu'à nos jours, expose rapidement les seize différens tissus simples ou composés qui entrent dans l'organisation de l'homme, les propriétés vitales qui les animent, et dont l'exercice régulier constitue la santé ou l'état normal, tandis que le moindre trouble apporté dans leurs fonctions occasionne la maladie ou l'état pathologique.

« Toute maladie, dit-il, est due à l'asthénie (ab-irritation) ou à la sthénie (irritation). Partant de cette grande et simple division, M. Sénac considère l'asthénie dans les différentes formes qu'elle revêt, suivant les organes qu'elle affecte, la montre plus fréquente qu'on ne l'avait soupçonnée, porte une vive lumière sur cette partie encore obscure de la science, et paie un juste tribut d'éloges aux auteurs modernes qui, sur ce point, ont reculé les limites de l'art en faisant mentir l'axiôme qui dit que l'asthénie est aussi rare que l'irritation est fréquente. Il repousse le reproche qu'on puisse lui faire, de marcher sur les traces de *Brown*, en faisant la distinction de l'asthénie apparente; locale dans un organe dont les fonctions sont entravées par l'irritation, générale quand elle résulte de la prostration musculaire occasionnée par les inflammations même les plus aiguës; illusion décevante qui avait porté le professeur d'Edimbourg à dire que sur cent maladies, quatre-vingt-dix-sept sont asthéniques. »

Cette partie du discours a été d'autant plus goûtée, que les idées en sont plus nouvelles, et qu'elles s'écartent de celle du fondateur de la médecine physiologique.

Abordant ensuite la sthénie ou irritation, M. Sénac l'a considérée comme la cause la plus fréquente de maladie; toutefois, s'écartant encore ici de la théorie du professeur du Val-de-Grâce, il l'a démontrée ne se bornant pas à la muqueuse gastro-intestinale, il l'a suivie dans tous les tissus, dans tous les systèmes, dans tous les organes; il a analysé les désordres qu'elle produit, les signes qu'elle revêt et qui ont donné lieu à tant de dénominations de maladies diverses, depuis la synoque simple jusqu'au typhus, à la fièvre jaune.

Dans ce discours, entièrement scientifique, la force des raisonnemens, la précision du style, la netteté des idées ont avantageusement remplacé les mouvemens oratoires dont un pareil sujet n'était guère susceptible. Sans doute le professeur aurait pu choisir, pour une séance d'inauguration, un cadre qui aurait mieux prêté aux développemens d'une éloquence fleurie, au charme harmonieux de phrases sonores et cadencées; mais pour l'ouverture des cours d'une Ecole de médecine, un sujet sérieux convenait mieux peut-être, et il était difficile d'en rencontrer un d'un plus haut intérêt. Toutes les idées qu'il renferme sont le fruit d'une longue expérience et de profondes méditations. Elève de l'ancienne Ecole, il a dû, sans doute, en coûter beaucoup à M. Sénac pour en abandonner les errements, mais il l'a fait avec réflexion et sans dédain, comme il a proclamé la nouvelle doctrine, non par enthousiasme, mais par conviction. Aussi chacun a-t-il été frappé de la modération qui se trouve dans son discours; et ceux même de ses confrères qui ne partagent pas toutes ses idées, n'ont pu s'empêcher de rendre justice au sentiment exquis des convenances qui y règne d'un bout à l'autre. Les élèves y ont trouvé une méthode sûre et fidèle pour la manière d'étudier la médecine, comme un encouragement dans les éloges mêlés de conseils sévères qu'il leur a donnés en le terminant.

M. Delphin, président du conseil d'administration s'est rendu l'interprète de l'auditoire en félicitant M. Sénac et M. les professeurs sur le zèle qu'ils montrent dans l'exercice de leurs fonctions. Cette allocution éloquente a été écoutée avec d'autant plus d'intérêt, que c'est la dernière fois que M. Delphin faisait entendre sa voix dans la salle des cours d'une école qu'il a si puissamment contribué à fonder dans notre ville.

La séance a été terminée par la distribution des prix à ceux des élèves internes qui, par leur char-

rité, leur zèle et leur assiduité dans le service, ont le mieux mérité la satisfaction des administrateurs du bien des pauvres. — Les élèves couronnés sont MM. Jordan, Monnier et Peiffer. R. D.-M.

A M. le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Lyon, 11 novembre 1829.

Monsieur,

Le ministère dissoudra-t-il ou ne dissoudra-t-il pas la chambre? Telle est la question que l'on s'adresse chaque matin, et que je crois résolue affirmativement. Cette touchante sollicitude pour les patentes, cet empressement inusité à leur éviter les embarras de démarches tardives, ce registre ouvert à la mairie, d'après les instructions de Mgr. le ministre des finances, pour recevoir leur déclaration de cessation de commerce; tout me prouve que nous aurons bientôt à nous occuper d'élections, et que le ministère, jouant à *qui perd gagne*, ne serait pas fâché de voir un déficit dans la caisse des patentes, pourvu qu'il eût la satisfaction de compter quelques industriels de moins sur les listes électorales.

Je suis, etc.

J. MARTIN.

A M. le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien insérer la note suivante dans votre estimable feuille qu'on trouve ouverte à toutes les réclamations faites dans l'intérêt public:

Une personne qui a souvent occasion de passer sur le quai St-Clair, de grand matin, et à une heure avancée de la nuit, a constamment observé, à son grand étonnement, des gens occupés à jeter dans le Rhône la terre qui en avait été retirée pour être transportée loin de là. Grâces à ce singulier travail, les bateaux, arrêtés à l'extrémité des ponts provisoires, remplis la veille, non sans beaucoup de peine, se trouvent vides le lendemain. Ces nouveaux imitateurs de Pénélope, qui détruisent ainsi pendant la nuit l'ouvrage de toute une journée, ne concourent pas d'une manière très-éfficace à accélérer la construction du quai. J'espère que la publicité que vous donnerez à cet avis, le fera parvenir à l'administration qui, intéressée à ce que l'argent des contribuables ne soit pas inutilement employé, se hâtera d'arrêter cet inexplicable délit, et d'en punir les auteurs.

Recevez, etc.

X.

PARIS, 12 NOVEMBRE 1829.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

L'ordonnance de dissolution n'a point paru ce matin; d'où l'on conclut que le projet de convoquer en ce moment les collèges électoraux est tout-à-fait abandonné. Ce qui dans ce moment pourrait donner une certaine consistance au bruit de cette résolution nouvelle, c'est qu'on colporte la liste d'un nouveau ministère comme tout-à-fait authentique; ce ministère dont les membres nouveaux seraient MM. Maison, Delalot, Casimir Perrier, Chateaubriand, en remplacement de MM. Montbel, la Bourdonnaye et Bourmont; M. Polignac, passant à la maison du roi ou à la présidence pour faire une place à M. Chateaubriand. Il y a déjà fort long-tems que ces noms sont sur le tapis; celui de M. Sébastiani y est quelquefois mêlé depuis sa dernière visite au château.

De ce que les mêmes noms se reproduisent depuis plusieurs jours, il ne faut pas conclure que la nouvelle d'aujourd'hui soit vieille; le parti de cour opposé au ministère actuel tient depuis long-tems ses hommes tout prêts; il en serait enfin venu à les faire agréer.

Les bruits de dissolution pourraient d'ailleurs n'être pas aussi contradictoires qu'ils le paraissent avec un nouveau ministère, bien qu'ils semblent beaucoup plutôt le fait de M. de la Bourdonnaye restant en place. Quoiqu'il en soit, disons qu'un personnage que nous devons croire bien informé, annonçait ce matin pour le 10 décembre, la réunion des collèges électoraux, et qu'il ajoutait, qu'il serait possible que certains moyens d'influence dont on avait parlé comme devant conquérir la majorité de la chambre élective fussent mis en œuvre pour payer celle des collèges électoraux. Une telle tentative serait absurde; mais, depuis le 8 août, l'absurde seul est croyable.

Hier on disait que la dissolution avait été reculée jusqu'après l'adresse, et que la chambre qui viendrait après les élections devrait décider des destinées du gouvernement, parce que si on la trouvait encore hostile, ou la renverrait pour n'en plus avoir d'autres. C'est le plan du général Canuel: c'est aussi celui de la *Gazette* qui veut qu'avant d'interdire la France, on l'interroge au moins deux fois pour apprécier son état de raison.

— Chadruc-Duclos a comparu aujourd'hui devant le juge d'instruction. Les divers questions qui lui ont été faites, n'ont pu lui desserrer la bouche.

— Voici sur l'affaire des jeunes orphelins Grecs renvoyés de Toulon à Egine, quelques nouveaux renseignements qui prouvent que le ministère embarrassé pour se justifier des justes reproches qu'on lui adressait, a ajouté à son inhumanité, le mensonge le plus évident.

M. Saint-Léger de Bemposta, avait racheté de l'esclavage plusieurs centaines de jeunes Grecs captifs en Egypte. Ils furent amenés par lui en Grèce et remis au président. Tous ceux qui trouvèrent une famille lui furent exactement rendus, et ceux dont on ne put découvrir les parents, furent placés dans l'hospice des jeunes orphelins établi à Egine. Enfin, les ressources de la Grèce étant trop faibles, ces malheureux étaient en proie à tous les besoins quand le président obtint de l'humanité du roi de France, de permettre à M. Bemposta, de choisir 50 jeunes Grecs dans l'hospice, et de les emmener en France. Trente-trois y virent, confiés dans la généreuse assistance que Charles X, voulut bien leur accorder; ce sont ces malheureux qu'on prétend vouloir rendre à leurs familles, si elles existent, et qu'elles n'ont pas voulu reprendre lorsque déposés à l'hospice, ils réclamaient des secours qu'elles étaient dans l'impossibilité de leur donner.

Rendus à leur mère-patrie, ces jeunes infortunés trouveront la misère et peut-être la mort, dans cet établissement d'où l'humanité les avait une fois retirés.

On annonce pour la fin de l'année une ordonnance qui mettrait en retraite de droit les lieutenans-généraux âgés de 65 ans, les maréchaux-de-camp de 60 ans, les colonels de 55, et les autres officiers de 50.

— On annonce que M. de Bourmont a demandé des rapports périodiques à la gendarmerie, sur l'état de l'opinion publique.

— On lit ce soir dans la *Gazette*:

« Quand on procède à une interdiction, l'individu prévenu de démence est interrogé à plusieurs reprises, et ce n'est que sur des preuves répétées de l'aliénation que le jugement est rendu et que le fou est mis hors la loi. »

Cette phrase incroyable s'applique à la France; elle est prévenue de folie: on l'interrogera par ses députés, par ses collègues électoraux, puis, si elle ne satisfait pas les ministres, elle sera interdite; on la mettra hors la loi!

— M. de la Bourdonnaye vient de donner la croix d'honneur à M. Kessel, propriétaire de la *Baleine royale des Pays-Bas*. Cette faveur a surpris beaucoup de gens; il est difficile en effet de se rendre compte des raisons qui l'ont méritée à l'importateur du cétacée d'Ostende. M. Kessel est un très-honnête homme, nous le croyons; il a, dit-on, servi autrefois dans les troupes hollandaises au service de l'empire; mais est-ce à ses vertus ou à ses services militaires qu'on a rendu justice? Il est permis d'en douter. Si on voulait attribuer une récompense à l'ancien militaire ou à l'homme honorable, pourqu'on aurait-on attendu si long-tems? Et puis, n'y a-t-il plus de vieux soldats et de bons citoyens en France qu'on puisse décorer du sigle de l'honneur? Disons ce qui nous paraît être la vérité. Une protection puissante aura valu la croix à M. Kessel; mais le protecteur s'est trompé. Ce n'était pas cette marque de la bienveillance du gouvernement qu'il fallait obtenir pour M. Kessel; toute autre aurait été plus raisonnable. Plusieurs décorations ont été accordées à des étrangers; mais ils étaient artistes ou savans. M. Lawrence, M. Toschi, et quelques autres hommes distingués dans les arts, les sciences ou les lettres, ont reçu la croix; M. Kessel peut-il être rangé, par M. de la Bourdonnaye, dans la catégorie de ces Messieurs? Qu'a fait le propriétaire de la baleine pour les progrès de la science naturelle? L'industriel qui nous a montré l'homme fossile de Moret, le pacha qui nous a envoyé la girafe, les savans qui nous ont détérré des fragmens anti-déluvians, ont-ils reçu la croix? La donnera-t-on au père de l'enfant bicéphale, si M. Mangin permet qu'enfin le public puisse voir *Ritta-Christina*? Le squelette de la baleine n'est pas plus curieux que tant d'autres choses qu'on expose sur les boulevards. Que de bonnes inventions ne sont point récompensées! Et l'importation d'un animal qu'on montre pour de l'argent vaut la croix d'honneur au spéculateur qui y a cherché un moyen de fortune?

— On assure que S. Exc. le grand chancelier de la Légion-d'Honneur a écrit à tous les ministres pour les prier de ne point communiquer le texte des ordonnances de nominations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, attendu que ce n'était point l'usage, et qu'il ne fallait point amener une discussion publique sur les nouvelles promotions. Nous avons remarqué dans les journaux de département l'annonce d'un grand nombre de ces nominations, dont les titulaires sont presque tous officiers de gendarmerie ou des commissaires de police. Cette observation explique et justifie la circonspection de M. le grand-chancelier.

— Un arrêt rendu hier par la cour de cassation, a décidé que c'était aux voyageurs qu'incombait l'obligation de faire en-

registrer les effets déposés aux bureaux des messageries, et non aux entrepreneurs de diligences.

— Les apostoliques d'Espagne sont fort éloignés d'approuver entièrement le gouvernement actuel de ce pays. Ils sont difficiles! Toutefois, pour susciter de nouveaux embarras à l'administration, qui ne leur est pas complètement dévouée, ils ont poursuivi de leurs intrigues et de leur espionnage un des hommes les plus honorables et les plus modérés de cette administration. M. le comte d'Ofalla, ambassadeur d'Espagne à Paris, a été indignement calomnié, et avec lui un de ses amis, M. Vallarino, ancien capitaine, frère du conseiller de Castille de ce nom, décédé naguère à Paris. L'auteur, ou plutôt l'instrument de la calomnie, a été découvert, et obligé de donner satisfaction. Il est certain que l'inconcevable lettre où il reconnaît ses torts, et qu'a déjà publiée un journal du soir, existe. Nous la donnons comme un premier document de l'intrigue dont nous pourrions être à même de faire connaître bientôt au public le fond et les circonstances. Il pourra bien sortir de cette publication quelque utile leçon de haute politique, et peut-être même de finances.

— Le *Spectateur*, faisant allusion au bruit qui a couru que les puissances alliées ont l'intention d'ériger la Grèce en monarchie, dit « nous croyons pouvoir annoncer que cet événement aurait pour base le protocole du 22 mars. » Voici la substance de l'article qui traite de cet objet: « La forme du gouvernement grec approchera autant que possible de la forme monarchique, et sera héréditaire dans la personne d'un prince chrétien, qui sera d'abord choisi par les trois puissances, de concert avec la Porte. Le prince en question ne sera membre d'aucune des familles régnantes des trois puissances signataires du traité du 6 juillet 1827. »

Tel est le protocole auquel la Turquie a accédé par le dernier traité du 14 septembre. L'article 1. en parle, et il n'est pas douteux qu'il ne soit plus tard mis à exécution.

— Une lettre particulière de Londres nous annonce ce qui suit:

On fait circuler le bruit que S. M. a fait notifier à lord Aberdeen qu'il ait à ordonner au consul anglais auprès de don Miguel de n'adresser aucun rapport diplomatique aux ministres de l'usurpateur que sous le titre de ministre du prince régent du Portugal. Il est certain que les dépêches pour M. Mackensie sont adressées au consul-général de l'Angleterre auprès du prince régent du Portugal.

— La caisse d'épargne était jusqu'à ce jour la seule voie de placement ouverte aux petits capitaux.

La compagnie de l'Union vient de fonder un emprunt via-ger sur les têtes de 50 souverains et princes de l'Europe.

Chaque action est de 150 fr. de rente, qui s'acquiert moyennant un capital de 1023 fr. 80 c.; ce qui porte l'intérêt des fonds à 9 1/4 p. 0/0.

Les actions sont à ordre et peuvent se transmettre par un simple endossement.

A l'extinction de chacune des 50 têtes sur lesquelles la rente est assise, cette rente décroît de 5 fr.; il résulte des calculs faits sur les probabilités de la vie humaine que la rente de 150 fr. ne sera pas réduite de moitié avant le laps de 16 années, et qu'elle ne sera entièrement éteinte qu'après une révolution de 40 ans.

Les capitaux ainsi placés offriront donc d'assez grands bénéfices, puisque les 22 premières années couvrent entièrement la mise de fonds.

Cette opération financière peut également convenir aux riches capitalistes qui y trouveront un emploi de leurs fonds assuré et avantageux, à l'artisan qui y mettra le fruit de ses épargnes, aux pères de famille qui y fonderont des ressources pour leur vieillesse avec l'expectative d'une assez longue survivance pour leurs enfans.

— M. le ministre de la marine vient d'accorder à la *Compagnie du forage des puits artésiens*, dont le siège est rue du Faubourg Montmartre, n° 15, le privilège exclusif pour dix années, de construire des fontaines jaillissantes dans les Antilles françaises.

La compagnie dont il est ici question fait déjà ses préparatifs pour expédier à la Guadeloupe un équipage complet construit par des moyens perfectionnés et qui sera dirigé par d'habiles conducteurs de travaux.

Tous les géologues s'accordent à regarder le sol de la Guadeloupe comme essentiellement propre à la réussite des fontaines jaillissantes: leur établissement sera donc un immense bienfait pour cette belle colonie, où toutes les faveurs du ciel sont répandues avec profusion et où il ne manque aux agrémens de la vie que des eaux saines et abondantes. MM. les colons qui se trouvent actuellement à Paris, et que la circonstance que nous annonçons intéresse particulièrement, pourront prendre tels renseignements qu'ils désireront auprès de MM. les gérans de la société ci-dessus désignée.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

MEXIQUE.

On lit dans les journaux américains que nous avons reçus ce matin le bulletin officiel suivant du général Santa-Anna, qui est daté de Pueblo Viejo:

Théâtre de la guerre.

« Le 19 août, j'arrivai à mon quartier-général dans ce village, où j'appris que l'ennemi avait fait quelques mouvemens sur Altamira. Malgré le petit nombre de mes troupes, j'étais déterminé à surprendre l'ennemi dans ses quartiers de Tam-

pico Tamaulipas, où il avait laissé 600 hommes. Je passai heureusement la rivière dans la nuit du 20, en dépit de la vigilance des chaloupes canonnières espagnoles, avec 400 hommes de troupes régulières et quelques milices, et je m'avançai à une portée de canon du port. Mes soldats firent feu sur l'ennemi, sans qu'il fut possible de retenir leur enthousiasme, et renversèrent de cette manière l'espoir que j'avais de prendre le fort par surprise. Dans ce moment il fut impossible de faire autre chose que d'avancer, et à deux heures du matin, j'entra dans le village sous le feu de l'ennemi qui fut forcé de détruire quelques-uns de ses retranchemens, et de concentrer ses forces dans deux points fortifiés que défendait le feu d'une chaloupe canonnière de la rivière. Le feu dura jusqu'à deux heures de l'après-midi, où l'ennemi arbora un pavillon parlementaire, demanda à capituler, et offrit de livrer ses armes.

• Nous étions formés en bataille, lorsque le général Barradas se présenta en personne avec son armée. Malgré la supériorité de ses forces, j'étais disposé à résister, mais il me demanda une entrevue, et me pria de me rendre à mon quartier-général, afin d'y entamer une négociation.

• Ma position dans ce moment était critique, je me retirai avec orgueil après avoir accordé une faveur que la nécessité exigeait impérieusement de moi, et profitant de la circonstance, je traversai les troupes espagnoles tambour battant et enseignes déployées.

• Si le général la Garza avait attaqué l'ennemi dans sa marche rétrograde d'Altamira, le 21 août eût été le dernier jour de l'existence de l'avant-garde espagnole; mais il n'en fut malheureusement pas ainsi.

• Les pertes de l'ennemi consistent en 82 hommes tués ou blessés, et les nôtres en 54 blessés et 17 tués.

• Les avantages obtenus par cette glorieuse journée sont incalculables, puisqu'elle a appris à l'ennemi à apprécier la valeur mexicaine. Les espagnols ont perdu pour toujours Altamira; nous les avons réduits au seul point qu'ils occupent maintenant, et d'où ils ne peuvent sortir sans être forcés de se rendre.

• La division qui a combattu dans cette action s'est distinguée d'une manière extraordinaire. Il est impossible de savoir qui, des soldats, des officiers ou des chefs, ont montré le plus de patriotisme.

• Dieu et liberté! Quartier-général de Pueblo-Viejo de Tampico, 24 août.

• ANTONIO LOPEZ DE SANTA-ANNA. »

Une lettre particulière de la Vera-Cruz, en date du 2 septembre, porte ce qui suit: « Lorsque le général Barradas reposa à Santa-Anna d'entrer en négociation, ce dernier n'y voulut consentir que sous deux conditions, savoir: que les négociations auraient pour uniques bases la reconnaissance de l'indépendance mexicaine, et la retraite de l'expédition espagnole. Ces deux conditions furent acceptées. »

TURQUIE.

Constantinople, 10 octobre.

La peste ravage nos environs; et si jusqu'à ce moment la capitale en a été exempte, beaucoup de personnes pensent qu'elle nous attaquera, sinon cet hiver, au moins au printemps prochain. Un bâtiment, venant de la côte asiatique de la mer Noire, avait à bord trois pestiférés, dont deux moururent dans la baie de Therapia et furent jetés à la mer. Un agent diplomatique, sous les fenêtres duquel ce navire était mouillé, exigea catégoriquement son éloignement; il mit à la voile et entra à Constantinople avec le troisième malade, qui depuis s'est perdu dans la foule. Il est à craindre qu'elle ne se communique et qu'elle n'éclate tout-à-coup; car il n'est encore question ni de quarantaine, ni de police de sûreté, quoique le gouvernement se soit déjà montré une fois disposé à ordonner, au moins dans le port, quelques mesures sanitaires. (Gazette de Bsrline.)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(3185) Par acte reçu, M^{rs} Claude-François-Victor Bonnevaux et son collègue, notaires à Lyon, le neuf octobre mil huit cent vingt-neuf, enregistré le dix-neuf du même mois, Messieurs Hypolite Rouzières, Paul-Gervais Francoal, tous deux négociants, demeurant à Lyon, rue Trois-Carreaux; Jean-Baptiste-Joseph-Augustin-Bruno Thibaud, aussi négociant, demeurant à Lyon, rue Pizay; et M. Antoine Guittou, propriétaire-rentier, demeurant audit Lyon, rue Clermont, n° 28; ont vendu chacun dans la proportion de leur droit, aux prix, clauses et conditions insérés audit acte, à M. Louis Perrelle, teinturier en soie, demeurant au lieu des Brotteaux, rue Madame, n° 18, deux emplacements propres à recevoir des constructions situés au lieu de la Boucle, commune de la Croix-Rousse, lesdits emplacements plus amplement désignés et confinés dans l'acte de vente ci-dessus rappelé. L'acquéreur voulant purger les immeubles par lui acquis, des hypothèques légales qui pourraient les grever, a déposé au greffe du tribunal civil de Lyon, une expédition de son contrat d'acquisition, extrait duquel a été de suite affiché en l'auditoire dudit tribunal, au tableau à ce destiné ainsi que le constate le procès verbal du greffier, en date du vingt octobre mil huit cent vingt-neuf, enregistré.

Et par exploit de l'huissier Blanc, de Lyon, en date du sept novembre mil huit cent vingt-neuf, enregistré: ce dépôt a été signifié: 1° à M. Hypolite Rouzières; 2° au sieur Paul-Gervais Francoal et dame Françoise Rasuret, son épouse; 3° à Jean-Baptiste-Joseph-Augustin-Bruno Thibaud et à demoiselle Rose Brulé, son épouse; 4° à M. Antoine Guittou et à dame Elisabeth Brulé, son épouse; 5° et à M. le procureur du roi, près le tribunal civil de Lyon, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être pris des insertions pour causes d'hypothèques légales, n'étant pas connus de l'acquéreur, il ferait publier, soit ce dit dépôt, soit ladite signification, conformément à l'article 683 du code de procédure civile, et à l'avis du conseil-d'Etat, du 9 mai 1807.

(3187) Lundi seize novembre mil huit cent vingt-neuf, à neuf heures du matin, sur la place publique des Terreaux de cette ville, il sera procédé à la vente à l'enchère de meubles et effets saisis: lesquels consistent en commodes, glace, chaises, tables, batterie de cuisine, etc. MASSER.

(3188) Lundi seize novembre mil huit cent vingt-neuf, à neuf heures du matin, sur la place Confort de cette ville, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de meubles et effets saisis: lesquels consistent en tables, chaises, commodes, lits garnis, batterie de cuisine et autres objets.

(3189) Demain lundi seize du courant, neuf heures du matin, sur la place Louis XVI de la Guillotière, en face du pont Morand, du côté des Brotteaux, il sera procédé à la vente de différens meubles et effets saisis; lesquels consistent en bureau, tables, lits, piano, etc. SIMON le jeune.

ANNONCES DIVERSES.

(3191) Vente d'argenterie et bijoux en or, petite rue Longue, n° 5, au 4°. — Lundi, 16 novembre 1829, à midi, il sera procédé à la vente de plusieurs couverts, salières et moutardier en argent, bagues et boucles d'oreilles en or, provenant de la succession vacante de la dame veuve Flacheron. (3^e et dernière insertion.)

(3190) Vente après décès, rue St-Joseph, n° 10. — Le mardi 17 novembre courant, à 9 heures du matin, il sera procédé, par un commissaire-priseur, à la vente du mobilier délaissé par dame Françoise Gaillard, décédée rue St-Joseph, n° 10, lequel consiste en batterie de cuisine, lits garnis, commodes, glaces, linges, nippes et hardes à l'usage de femme, tables, chaises, poêle en fonte, etc.

(3182) A vendre de suite. — Un petit fonds de quincaillerie, bien assorti, ainsi que les agencemens du magasin, à un prix très-moderé. S'adresser à M. Laffitte, expert en affaires contentieuses, rue Clermont, n° 3, tous les jours non fériés, de 7 à 9 heures du matin. Il sera facile à l'acquéreur de s'entendre avec le propriétaire du magasin pour la suite du bail d'icelui. Ce magasin est situé sur la place du Plâtre, n° 14, à Lyon.

(3186) Fonds de boulangerie à vendre. — Au mardi huit décembre 1829, dix heures du matin, vente à l'enchère, à la Guillotière, rue de l'Épée, maison Comte, d'un fonds de boulangerie sis au même lieu.

Joli fonds de traiteur bien achalandé situé dans un des meilleurs faubourgs de Lyon. S'adresser pour les renseignements à M. Plagniard, limonadier, café de la marine, port du Temple. (3155—2)

Deux chevaux russes, âgés de sept et huit ans, bien appareillés, allant parfaitement à la voiture et que l'on garantit sans défauts. S'adresser à Mad. veuve Nicolas, rue Mulet. (3059—5)

(3199) A louer de suite, pour cause de départ. — Un joli petit appartement meublé, composé d'une cuisine avec souillarde, salon et chambre à coucher; quai St-Antoine, n° 26, maison Peilleu, au 4°. S'adresser chez Mad. Bruyset.

(3201 G.) Appartement de quatre grandes pièces, dont deux boisées et plafonnées, avec alcoves et placards, cave et grenier, au 2^e, rue de la Gerbe, n° 5, en face la rue des Forces, à louer pour la Noël; on pourrait en disposer de suite. S'adresser à Mad. veuve Carle, au 3^e, même maison.

Plusieurs vastes locaux dont les planchers sont assez élevés pour la fabrication des rubans, ainsi que plusieurs appartemens agencés et agréablement situés pour servir de logement bourgeois. S'adresser à Bellevue, à l'extrémité du faubourg St-Clair. (3109—3)

(3197) Le paquebot à vapeur le *Pionnier* partira de Lyon pour Avignon et Arles, mercredi prochain 18 courant.

Le départ aura lieu de la chaussée Perrache, près des moulins, à six heures très-précises du matin; et les voyageurs trouveront des voitures au pont Morand, de 5 heures à 5 heures 1/2, pour se rendre au lieu de l'embarquement.

(3194) Cabinet de Physique de M. Gautru, allée de l'Argue, n° 69. — Aujourd'hui dimanche, M. Gautru donnera une séance des plus intéressantes par la variété et la nouveauté des expériences qui auront lieu, entre autres le Globe et les Couronnes, phénomènes de la plus grande beauté; il y aura une série de jeux d'adresse.

(3193) Poulou, ex-artiste au Grand-Théâtre, a l'honneur de prévenir les personnes des deux sexes, qu'il donne des leçons de danse, chez lui ou en ville; il se charge d'apprendre en 15 leçons, la contredanse et la walse.

S'adresser montée des Carmélites, n° 8, au troisième, depuis dix heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi.

(3192) Maladies Vénériennes.

Le sirop de salsepareille, dont deux flacons suffisent pour un traitement radical, se vend toujours à la pharmacie de Courtois, place des Pénitens-de-la-Croix, à St-Clair, près la loterie. 4 fr. le flacon.

(3185) On désire connaître le libraire qui a fourni au sieur Pascal, ci-devant brasseur de bière à Lyon, rue St-Georges, vingt-cinq vol. des *Œuvres de Voltaire*, de l'édition de Baudouin frères. S'adresser au bureau du journal.

(2200G) Mad. Korn, de Berlin, dirigeant le pensionnat protestant pour les jeunes demoiselles, situé chemin de Margnole, maison Bonafous, applique la méthode Jacotot à l'enseignement de l'allemand, de l'italien, de l'anglais et de la musique.

(3195) On désirerait trouver quelqu'un qui puisse disposer, dans le courant de 6 à 8 mois et pour 4 années seulement, d'une somme de 30 à 40,000 fr., pour être appliqués à une entreprise réputée de première nécessité. Le bailleur de fonds sera à sa disposition employé pendant quatre heures par jour à tenir la caisse et à surveiller l'établissement; il lui serait alloué une gratification annuelle de 2,000 fr., sans compter l'intérêt de 6 p. 100 de sa somme dont il aura hypothèque sur les constructions. S'adresser, de 10 heures à midi ou de 4 jusqu'à 6, au cabinet particulier des sieurs J. Bertholon et C^o, rue de la Cage, n° 15, au 1^{er}. (Affranchir.)

(3196) L'Art de gagner à la loterie. M. Linsk, professeur du tableau représentant toutes les chances favorables de la loterie, annonce qu'étant appelé par de riches capitalistes du midi, il a fixé son départ au 20 du courant. Les personnes qui voudront se convaincre de la réalité du système, devront toujours s'adresser rue Madame, n° 1, au 3^e, aux Brotteaux.

(3198) RENTES VIAGÈRES.

Compagnie d'Assurances générales sur la vie des hommes, autorisée par ordonnance du roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie des hommes, qui a son siège à Paris, rue de Richelieu, n° 97, reçoit des capitaux en rentes viagères immédiates ou différées, sur une ou sur plusieurs têtes. La masse des rentes qu'elle sert est considérable; le taux de l'intérêt est indiqué, pour chaque âge, par le tarif de la Compagnie; il est de

10 f. 20 c. à 61 ans.

11 f. 35 c. à 64 ans.

12 f. 50 c. à 70 ans.

La Compagnie paye aux échéances fixes et à bureau ouvert. Ses bureaux sont à Lyon, chez M. Guillot-Poumairol, rue des Deux-Maisons, près Bellecour.

(3165) Traitement des maladies secrètes sans Mercure. — Et guérison radicale par la méthode végétale de M. GRAUDEAU DE ST-GERVAIS, docteur en médecine de la faculté de Paris.

Ce traitement d'épuratif, heureux fruit des progrès de la médecine, est prompt et facile à suivre même en voyageant; il détruit et neutralise le principe de ces maladies sans les répercuter.

Le docteur vient de publier la deuxième édition de *Conseils sur l'art de guérir soi-même la Syphilis sans Mercure*, broch. in-8°, prix; 2 fr.

Et le Médecin des Valétudinaires, *Art de guérir les Dartres et les Maladies chroniques*, en purifiant la masse du sang; prix: 1 fr. 50 c. (franc de port.) Le docteur donne des consultations gratuites par correspondance. S'adresser rue Aubry-le-Boucier, n. o 5, à Paris.

SPECTACLE DU 14 NOVEMBRE.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

OTELLO, opéra. — LES MARIONNETTES, comédie.

BOURSE DU 12.

Cinq p. 0/0 cons. jous. du 22 sept. 1829. 108f 75 85 80 85.
Trois p. 0/0, jous. du 22 déc. 1828. 83f 75 70 75 80.
Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1827-1920f.

Rentes de Naples.

Cert. Falconnet de 25 ducats. change variable, jous. de janv. 92f 60 65 80 75 85 92f 80 85.

Eupr. royal d'Espagne, 1825, jous. de janv. 1829. 79f 1/2.
Rente perpét. d'Esp. 5 p. 0/0, jous. de juil. 56f 3/4 1/2 5/8 1/2 5/8

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.

